

CARTE PASS'REGION

La carte PASS'REGION, délivrée par la Région-Rhône, prend en charge :

- Les manuels scolaires (pour tous les élèves dès la 4^{ème})
- une aide au premier équipement professionnel (pour les élèves de CAPa1 et Seconde pro).

La carte Pass'Région offre aussi de nombreux avantages, loisirs, sport, spectacles, santé...

**LA CARTE PASS'REGION EST DONC INDISPENSABLE
et SUIVRA LE JEUNE TOUTE SA SCOLARITE.
ELLE DOIT ETRE COMMANDEE DES LA 1^{ère} INSCRIPTION AU LYCEE**

Chaque élève devra présenter sa carte Pass'Région le jour de la rentrée pour obtenir ses manuels scolaires et acheter son équipement professionnel au lycée.

1. COMMENT OBTENIR LE PASS'REGION OU LE RECHARGER ?

➤ SI VOUS N'AVIEZ PAS DE PASS'REGION EN 2019-2020

Vous devez le commander sur internet : site Pass Région <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr>, rubrique commande. **Le Lycée validera les inscriptions et vous recevrez la carte chez vous.**

Lors de la commande, sélectionnez le nom de l'établissement et la filière :

- 4^e/3^e de l'enseignement agricole : *filière n°5*
- 1^{ère} année CAPa / Seconde pro avec aide au premier équipement : *filière n°4*
- 2^{ème} année de CAPa et 1^{ère} bac pro : *filière n°6*
- Elève sortant de CAPa entrant directement en 1^{ère} Bac pro : *filière n°4*
- Terminale bac pro : *filière n°7*

Les CAPa 1, les 2^{nde} pro et les élèves rentrant directement en 1^{ère} Bac pro bénéficient de **l'aide au premier équipement professionnel**. Lors de l'inscription déposer une demande d'aide en précisant la formation suivie.

Classe	Code diplôme	Montant de l'aide au 1 ^{er} équipement
2 ^{nde} SAPAT	403 33 001	200 €
2 ^{nde} Technicien conseil vente en alimentaire	403 22 107	150 €
2 ^{nde} Technicien conseil vente en animalerie	403 21 203	150 €
CAPa SAPVER 1 ^{ère} année	503 33 003	200 €

Attention à la qualité de la photo de la carte : elle doit être de face, de bonne qualité et claire.

➤ **SI VOUS AVIEZ UN PASS'REGION EN 2019-2020 :**

L'établissement revalidera les droits pour l'année à venir **dès que votre inscription administrative sera validée par le secrétariat.** La carte sera rechargée automatiquement par la Région.

➤ **SI VOUS AVEZ PERDU VOTRE PASS'REGION :**

Déclarez-le sur le site qui vous en adressera un nouveau.

2. LIVRES SCOLAIRES ET PASS'REGION 2019-20

Le Pass'Région ou l'attestation de demande (à imprimer lors de la demande de carte) doit être présenté pour le retrait des livres le jour de la rentrée.
Aucun livre ne sera distribué à l'élève s'il ne présente pas son Pass'Région.

3. AIDE AU PREMIER EQUIPEMENT

Les équipements et tenues professionnelles seront commandés par le lycée à la rentrée et financés avec l'aide au premier équipement professionnel.

Ils seront remis aux élèves, sur présentation du Pass'Région au cours du mois de septembre.

Attention : les élèves redoublant ne peuvent pas bénéficier d'un nouvel équipement.

C. de MAGNY

Documentaliste et référente Pass'région